



Absence syndic à l'AG de copropriété

Par **Lamarckjohn**, le **14/04/2016** à **21:00**

Bonjour,

Je suis nouveau venu

Notre syndic a convoqué l'AG annuelle de notre copropriété.

Le jour venu tous les copropriétaires attendent en vain le représentant du syndic qui téléphone au bout de 1h30 pour expliquer qu'il a été retardé et demander s'il doit venir. Nous répondons que nous et qu'il faudra organiser une autre AG. Le contrat prévoit la présence d'un représentant pour une réunion de 2 heures.

Que doit-on penser de ce comportement? Que devons-nous faire? Que pouvons-nous exiger comme compensation?

Merci d'avance

Par **Valcaze**, le **15/04/2016** à **19:22**

Bonjour,

Vous devez exiger qu'il tienne l'AG à une autre date sans frais supplémentaires.

Cordialement;

Valcaze

Par **Lamarckjohn**, le **16/04/2016** à **00:23**

Merci,

Autre question: peut-on dispenser le syndic de sa participation à l'AG et la tenir sans lui valablement?